PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 3 mai 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents:

Monsieur Pierre Dugré, maire (présentiel)

Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1 (présentiel)

Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2 (présentiel)

Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3 (présentiel)

Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4 (présentiel)

Poste vacant au siège #5

Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6(visioconférence)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue.

2021-05.067 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE:

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- **3.** Participation à la séance à huis clos par vidéoconférence
- 4. Informations et correspondances.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.
 - * Approbation des comptes à payer au 12 avril 2021.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

- 1. Approbation des comptes à payer au 03 mai 2021.
- 2. Engagement d'un manœuvre à la voirie d'été et adjoint à l'officier municipal.
- 3. Dépôt du rapport de l'inspection des bâtiments municipaux par la MMQ assurance
- 4. Mandat d'accompagnement administratif avec la ville de Matane
- 5. Avis de motion projet de règlement numéro 397-21 sur la gestion contractuelle remplaçant le règlement numéro 371-18 sur la gestion contractuelle
 - a. Prise d'acte dépôt du projet de règlement numéro 397-21 sur la gestion contractuelle remplaçant le règlement numéro 371-18 sur la gestion contractuelle

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

- 1. Dérogation mineure de monsieur Jean Côté et de madame Lise Richard
- Avis de motion projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

- a. Prise d'acte dépôt du projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- **3.** Avis de motion projet de règlement numéro 396-21 modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats numéro 389-19 afin de modifier certains tarifs de certificats d'autorisation et d'ajouter un tarif pour une demande de PPCMOI
 - a. Prise d'acte dépôt du projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI Dossier en infractions- lot 5680359 matricule 9888-38-2611 mandat à maitre Jean-Pierre Chamberland, avocat
- **4.** Dossier 21-3225 du procureur me Jean-Pierre Chamberland de la municipalité de Sainte-Paule
- 5. Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme
- **6.** Entérination de la nomination du président et du vice-président pour le comité consultatif d'urbanisme

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Entente relative à la fourniture de service de traitement des matières organiques – Ville de Matane.

SÉCURITÉ

- 1. Intervention du service incendie le 20 avril 2021.
- 2. Intervention du service incendie dans la nuit du 22 au 23 avril 2021.

SPORT & LOISIRS

VARIA

1. Proclamation de la semaine en santé mentale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 mai 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2021-05.068 PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- ✓ Le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- ✓ Le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2021-05.069 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procèsverbal du 12 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vient, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- ✓ D'approuver le procès-verbal du 12 avril 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.
- ✓ La directrice générale fait aussi mention des corrections pour les comptes au 12 avril 2021.

2021-05.070 APPROBATION DES COMPTES AU 03 MAI 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 03 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

✓ Liste des comptes à payer	
(incluant les chèques #4350 à #4369)	16,379.97\$
✓ Liste des comptes à payer #2	
(incluant les chèques #4370 à #4371)	286.36\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	23,205.02\$
✓ Frais de banque	3,569.79\$
✓ Liste des salaires nets payés	
(8 et 22 avril 2021)	10,570.05\$
Total des comptes au 03 mai 2021	54,011.19\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétairetrésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Mélissa Levasseur

2021-05.071 ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET OFFICIER SECONDAIRE MUNICIPAL ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA SAISON ESTIVAL 2021

Le dossier est remis à une prochaine séance, puisque le conseil et l'employé concerné ne ce ne sont toujours pas entendu sur le point des remboursements des frais de déplacement.

2021-05.072 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX PAR LA MMQ ASSURANCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- ✓ De tenir compte du dépôt du rapport de l'inspection des bâtiments municipaux par la MMQ, visité le 21 avril dernier.
- ✓ De tenir compte des trois points d'inspection et des conseils concernant le garage municipal soient :

D'expertiser la structure du bâtiment par un professionnel;

De corriger l'infiltration d'eau;

De remplacer le revêtement de la toiture;

✓ D'autoriser la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, de transmettre la copie dudit rapport à l'architecte, madame Marie-Pierre Marcoux, afin d'avoir une expertise du garage municipal actuel.

2021-05.073 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF AVEC LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre en visioconférence, a eu lieu, entre le directeur général adjoint, de la ville de Matane, monsieur Dany Giroux, le maire monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, concernant certaines demandes d'offres de service demandé par la municipalité de Sainte-Paule à la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane est disposé à accompagner la directrice générale au niveau administratif, à l'heure (taux d'employé concerné + 35% avantages sociaux + 15% profit et administration);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule aurait un besoin d'accompagnement concernant la création d'un fond de réserve pour le Service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ D'accepter les modalités de la Ville de Matane dans l'accompagnement au niveau administratif.

✓ De confier un mandat à la Ville de Matane afin d'accompagner la directrice générale pour la création d'un fond de réserve pour le service incendie.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère, madame Suzanne Vinet donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à la séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 397-21 sur la gestion contractuelle remplaçant le règlement numéro 371-18 sur la gestion contractuelle qui a pour but :

- Ajout de contrats de services pour lesquels un délai de 30 jours est requis (si dépense égale ou supérieur à 366 200\$)
- Ajout aux catégories de contrats de services pour lesquels une municipalité ne peut contracter de gré à gré avec un OBNL (si la dépense est supérieure à 366 200 \$):
 - Services d'architecture ou d'ingénierie (sauf les services d'ingénierie afférents à un contrat unique de conception et de construction d'infrastructure de transport) Services d'assainissement
 - Services de voirie
- D'inclure dans le règlement des mesures qui « favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ». :
 - S'applique aux contrats qui comportent une dépense < 105 700\$
 et en vigueurs pour une période de 3 ans (du 25 juin 2021 au 25
 juin 2024)

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-05.074 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte du dépôt fait par la conseillère, madame Suzanne Vinet du projet de règlement numéro 397-21 sur la gestion contractuelle remplaçant le règlement numéro 371-18 sur la gestion contractuelle qui sera adopté à la prochaine séance tenante.

2021-05.075 DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN CÔTÉ ET DE MADAME LISE RICHARD

Considérant la demande NUMÉRO 2021-40001 déposée le 30 mars 2021, par monsieur Jean Côté et madame Lise Richard en lien avec le matricule 0193-69-7767, afin d'autoriser les éléments dérogatoires suivants :

- 1) Régulariser la superficie habitable d'un abri sommaire existant de type camp forestier, comportant 29.73 mètres carrés, alors que la superficie maximale fixée est de 20.0 mètres carrés;
- 2) Autoriser que ce même abri sommaire conserve une galerie couverte non fermée de 2.6 m x 5.0 m avec excédant latéral de 1.6 m x 1.4 m, rattachée à l'abri sommaire et implanté en complément au même titre que

les autres constructions permises au règlement (remise et cabinet à fosse sèche).

Considérant qu'un avis public a été donné le 19 avril 2021 en conformité avec l'article 9 du règlement numéro 366-18, concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposé à la demande formulée par les demandeurs;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 26 avril 2021;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU-2021-05 le CCU recommande au conseil municipal de demander la conformité de l'ensemble des bâtiments construits sur le lot numéro 5680211, avant d'accepter la dérogation mineure de monsieur Jean Côté et madame Lise Richard;

Considérant que monsieur Jean Côté et madame Lise Richard ont achetés ledit camp forestier sur terrain tenu à bail (acte de vente (camp forestier) par les propriétaires du matricule # 0193-69-7767;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- ✓ **D**'ignorer la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, étant donné le contrat notarié pour le camp forestier et le terrain à bail.
- ✓ **D'**accepter la superficie habitable d'un abri sommaire existant de type camp forestier, comportant **29.73** mètres carrés, alors que la superficie maximale fixée est de **20.0** mètres carrés.
- ✓ De refuser que l'abri sommaire conserve une galerie couverte non fermée de 2.6 m x 5.0 m avec excédant latéral de 1.6 m x 1.4 m, rattachée à l'abri sommaire et implantée en complément au même titre que les autres constructions permises au règlement (remise et cabinet à fosse sèche).
- ✓ **D**e transmettre une copie de cette résolution à monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiment à la MRC de la Matanie.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-21 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Le conseiller, monsieur Urbain Bérubé donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à la séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, a pour but :

- Permet une souplesse dans l'application de la réglementation d'urbanisme;
- Permet aux projets non-conventionnels qui ne répondent pas à la rigidité de certains règlements d'urbanisme, de voir le jour;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-05.076 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-21 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **DE** prendre acte du dépôt fait par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, du projet de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, qui sera adopté à la séance tenante.

2021-05.077 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-21 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Paule a le pouvoir, en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE le recours à ce type de règlement permet une souplesse dans l'application de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement permet aux projets non-conventionnels qui ne répondent pas à la rigidité de certains règlements d'urbanisme, de voir le jour;

ATTENDU QUE le conseil juge que ce règlement est un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme, les modifier ou les remplacer;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'avoir un tel règlement qui vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné séance tenante par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, le 3 mai 2021;

ATTENDU QU'un dépôt a été fait séance tenante par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **QUE** le Conseil adopte, par les présentes, le <u>projet</u> de règlement numéro 395-21 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 396-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS, LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 389-19 AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'AJOUTER UN TARIF POUR UNE DEMANDE DE PPCMOI

La conseillère, madame Chantal Leclerc donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à la séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 396-21 modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats numéro 389-19 afin de modifier certains tarifs de certificats d'autorisation et d'ajouter un tarif pour une demande de PPCMOI.

Le projet de règlement numéro 396-21 modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats numéro 389-19 afin de modifier certains tarifs de certificats d'autorisation et d'ajouter un tarif pour une demande de PPCMOI, a pour but :

 D'ajouter un tarif pour une demande de PPCMOI et modifier certains tarifs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-05.078

PRISE D'ACTE — DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 396-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS, LES
PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 389-19 AFIN DE MODIFIER
CERTAINS TARIFS DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'AJOUTER UN
TARIF POUR UNE DEMANDE DE PPCMOI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **DE** prendre acte du dépôt fait par la conseillère, madame Chantal Leclerc, du projet de règlement numéro 396-21 modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats numéro 389-19 afin de modifier certains tarifs de certificats d'autorisation et d'ajouter un tarif pour une demande de PPCMOI, qui sera adopté à la séance tenante.

2021-05.079 DOSSIER EN INFRACTIONS- LOT 5680359 - MATRICULE 9888-38-2611 - MANDAT À MAITRE JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- ✓ **DE** mandater, maître Jean-Pierre Chamberland, avocat et procureur sélectionné par la résolution numéro 2020-03.052 à prendre en charge ce dossier − lot 5680359, dossier #9888-38-2611.
- ✓ **DE** transmettre dans les plus brefs délais, une première mise en demeure dans ce dossier qui perdure.

2021-05.080 DOSSIER 21-3225 DU PROCUREUR ME JEAN-PIERRE CHAMBERLAND DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Considérant qu'une première intervention a été fait par le procureur, le 30 mars 2021 mettant en demeure les propriétaires du lot numéro 5680357 suite a un appel à un conseiller municipal chez lui en lui prononçant des commentaires désobligeants, intimidants avec un ton accusateur;

Considérant que le genre d'appel et le ton employé par les propriétaires du lot numéro 5680357 constituent du harcèlement envers un élu municipal et qu'il a une limite à importuner;

Considérant que le procureur a reçu par courriel des propos diffamatoire de la part du propriétaire et cela toujours envers un élu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D**'autoriser le procureur de la municipalité de Sainte-Paule à répondre au propriétaire du lot numéro 5680357 dans le dossier portant le numéro 21-3225.

2021-05.081 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant qu'en vertu des dispositions du règlement numéro 365-18, le C.C.U est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, qui sont nommés par résolution, pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable;

Considérant que la résolution numéro 2018-01.152 a été corrigé par un procès-verbal de correction le 29 octobre 2019, mais que les membres n'ont pas été renouvelés depuis;

Considérant que la résolution numéro 2020-03.051 informait que le dossier était remis pour fin de discussion à la prochaine séance de travail du conseil, qui a été discuté lors d'une rencontre le 18 août, mais n'est pas revenu dans les projets d'ordres du jours des réunions suivantes;

CONSIDÉRANT que la conseillère, madame Mylaine Bégin, a été nommé par la résolution numéro 2021-03-039;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **DE** renouveler les membres du comité consultatif d'urbanisme comme suit :

Monsieur Régis Côté, résidents – 2022 Monsieur Steve Bouchard, résidents – 2022 Monsieur Urbain Bérubé, conseiller - 2023 Monsieur Victor Landry, résidents – 2023 Madame Mylaine Bégin, conseillère – 2023

2021-05.082 ENTÉRINER DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D**'entériner la nomination du président, monsieur Steve Bouchard et du vice-président, monsieur Régis Côté, nominés par les membres du comité consultatif d'urbanisme.

2021-05.083 ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DE SERVICE DE TRAITEMENT DES MATIERES ORGANIQUES – VILLE DE MATANE

Considérant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de La Matanie;

Considérant que, concernant le traitement des matières résiduelles, la Municipalité de Sainte-Paule est partie prenante à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides intervenue avec la Ville de Matane;

Considérant que, concernant le traitement des matières putrescibles, la Municipalité de Sainte-Paule souhaite se prévaloir des services de traitement des matières organiques à la future plateforme de compostage de la Ville de Matane et qu'il est nécessaire de conclure une entente à cet effet;

Considérant le projet de protocole d'entente soumis pour la fourniture, par la Ville de Matane, de services de traitement des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- ✓ **QUE** la Municipalité de Sainte-Paule adhère à l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques, tel que proposé;
- ✓ **QUE** le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente.

2021-05.084 PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE EN SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité de Sainte-Paule proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.05.085 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 20h32.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur Secrétaire-trésorière et directrice générale Pierre Dugré Maire